Direction des solidarités

Apprenti Educateur Spécialisé, Apprentie Educatrice Spécialisée

Numéro de référence : V320040000101

Niveau d'étude : niveau 6 (BAC+3 ou 4)

Domaine d'activité : social

Durée : 3 ans

Nombre de personnes à recruter : 1

Informations générales

La Direction des Solidarités (DSol) a été créée en avril 2022. Issue de la fusion de la direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la DSol a été créée pour : unir la gouvernance de l'action sociale à Paris, faciliter l'accès aux services sociaux et médico-sociaux municipaux, améliorer l'accueil des usagers, permettre aux Parisiens, élus et partenaires, de mieux identifier les services sociaux.

Organisée en 5 sous-directions et regroupant près de 9 000 agents, la DSol accompagne les Parisiens en difficulté, soutient les personnes âgées et en situation de handicap, lutte contre les exclusions et assure la protection de l'enfance, avec des établissements et professionnels basés à Paris, mais aussi en banlieue et en province.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Paris est un service départemental relevant de la protection de l'enfance.

Il a pour mission de protéger, accompagner et soutenir les mineurs et jeunes majeurs en difficulté, en danger ou en risque de danger, ainsi que leurs familles.

Le service intervient dans le cadre administratif et judiciaire, en lien étroit avec les magistrats, les partenaires institutionnels, les établissements d'accueil et les professionnels du secteur social, éducatif et médico-psychologique.

L'ASE assure le suivi des enfants confiés, la coordination des projets pour l'enfant, l'accompagnement éducatif et le respect des décisions judiciaires.

Informations importantes :

Votre recrutement est subordonné à la production d'une attestation d'honorabilité. Ce document garantit qu'il n'y a pas de condamnation définitive qui vous empêche d'intervenir auprès de mineurs et porte à la connaissance de votre employeur l'absence ou l'existence de condamnation non définitive ou mise en examen inscrites au Fichier automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAISV).

Votre bulletin n°2 du casier judiciaire ne doit faire mention d'aucune condamnation incompatible avec les missions du poste auquel vous candidatez.

Activités principales

Les principales activités du service sont les suivantes :

- Évaluation des situations des enfants et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance ;
- Suivi éducatif et social des enfants confiés à l'ASE (placements familiaux ou institutionnels, accueils séquentiels, accompagnement à domicile) ;
- Élaboration, mise en œuvre et suivi du Projet pour l'Enfant (PPE) ;
- Participation aux audiences judiciaires et rédaction de rapports à destination des magistrats (juges des enfants, parquets) ;
- Coordination avec les partenaires (écoles, structures d'accueil, services de santé, CMP, hôpitaux, associations, services judiciaires) ;
- Accompagnement des familles et soutien à la parentalité ;
- Contribution à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment dans le cadre de l'accès à l'autonomie ;
- Suivi administratif des situations.

Compétences requises

- Intérêt marqué pour le secteur social et plus particulièrement la protection de l'enfance ;
- Capacités relationnelles et sens de l'écoute auprès des enfants, des familles et des partenaires ;
- Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire et en réseau ;
- Capacité d'analyse et de prise de recul face à des situations complexes ;
- Qualités rédactionnelles (rédaction de rapports, notes, écrits professionnels) ;
- Respect du cadre institutionnel, judiciaire et de la confidentialité ;
- Organisation, rigueur et autonomie dans le travail ;
- Capacité à s'inscrire dans une posture professionnelle, éthique et bienveillante.